

Communiqué du jeudi 28 mars 2024

## **Négociations conventionnelles : sauvons la visite à domicile !**

**L'association SOS MÉDECINS FRANCE appelle l'Assurance maladie et le Gouvernement à ne pas dégrader l'accès aux soins, en négligeant la visite à domicile.**

**Les négociations conventionnelles en cours avec l'Assurance maladie semblent conduire tout droit à la fin définitive des visites à domicile.**

Aujourd'hui déjà, les visites à domicile de jour sont grandement compromises, faute de trouver des médecins volontaires pour les effectuer. Beaucoup de médecins préfèrent les consultations en point fixe, financièrement deux à trois fois plus attractives.

Les discussions avec l'Assurance maladie semblent aboutir à un élargissement de cet écart, puisque **les visites à domicile ne bénéficieraient même pas d'une part d'une revalorisation accordée seulement aux médecins traitants.**

**Dans ces conditions, la visite à domicile ne survivra pas à l'été.**

Cette évolution ne serait d'aucun bénéfice pour l'Assurance maladie, car un médecin enchaînant les consultations en point fixe coûte plus cher qu'un médecin effectuant des visites à domicile.

De multiples patients se verraient impactés :

- patients âgés,
- patients à mobilité réduite,
- plus généralement, tous les patients ayant des difficultés à se déplacer.

Tout comme les services rendus à la collectivité, permis par cette mobilité :

- levées de doutes SAMU,
- certificats de décès,
- garde médico-administrative,
- certificats pour les soins psychiatriques urgents sous contrainte,
- intervention en établissements médico-sociaux, foyers, etc.

Face à cette situation critique, SOS MÉDECINS a alerté l'ensemble des maires des communes où l'association est présente afin de défendre collectivement ce service public essentiel.

**La visite à domicile est absolument nécessaire et complémentaire aux consultations en point fixe.**

SOS MÉDECINS demande à l'Assurance maladie et aux ministres chargés de la santé, d'inclure dans leurs réflexions la prise en compte spécifique de toutes les structures offrant un service H24, combinant visite à domicile consultation en point fixe et régulation médicale interconnectée avec le SAMU/SAS, afin de ne pas dégrader l'accès aux soins de tous les Français sur l'ensemble du territoire.

**Les propositions de SOS MÉDECINS :**

- La cotation de toutes les visites de soins aigus, comme les visites longues, à 70€
- La mise en place d'une astreinte de continuité des soins pour la prise en charge en visites à domicile des appels issus du Samu/Centre 15 à 100€ par heure
- L'appui sur SOS MÉDECINS pour "aller vers" les patients sans médecin traitant et non transportable
- La mise en place d'un grand plan SOS MÉDECINS permettant de couvrir plus de territoires et soulager les services d'urgence

**Données-clés :**

- Depuis 2019, on assiste à une hausse constante des consultations, face à une baisse vertigineuse des visites à domicile
- 89% des appels adressés par le 15 donnent lieu à une visite plutôt qu'une consultation
- 93% des personnes âgées recourent à la visite plutôt qu'à la consultation
- La gravité des cas observés est 5 à 6 fois plus importante sur les visites que sur les consultations.

**Dr Jean-Christophe Masseron**  
Président

**Dr Serge Smadja**  
Secrétaire général

**A propos de SOS MÉDECINS FRANCE :**

SOS MÉDECINS FRANCE est une fédération qui rassemble 64 associations autour d'un objectif commun : le développement d'un réseau de permanence de soins et de soins non programmés en France dans un esprit de coopération et de service à la population. SOS MÉDECINS FRANCE est le premier réseau d'urgence et de permanence de soins en France : 6,8 millions d'appels traités, 1,4 million de visites à domicile, 3,1 millions de consultations et une disponibilité des équipes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.